

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE
(CNPE)

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONVERGENCE, DE
STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE**

(2002 – 2004)

Octobre 2001

Table des matières

INTRODUCTION

Première partie : SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER AU 31 DECEMBRE 2001 (estimations)

	Pages
I.1. Secteur réel et Inflation	04
I.2. Finances publiques	05
I.3. Dette publique	07
I.4. Secteur extérieur	08
I.5. Situation monétaire	09
I.6. Réformes structurelles et sectorielles	09
I.7. Situation des critères de Convergence en 2001	10

Deuxième partie :

II. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2002 – 2004

II.1. Cadre macro-économique à moyen terme	11
II.2. Les Objectifs Centraux	12
II.3. Les Recettes	12
II.4. Les Dépenses	13
II.5. L'endettement public	14
II.6. La politique du commerce extérieur	15
II.7. La politique monétaire et du crédit	15
II.8. Les critères de convergence	16
II.9. Les politiques structurelles et sectorielles	17

Troisième partie :

III. PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'AN 2002

CONCLUSION

Annexes :

Tableau 1 : Comptes économiques courants
Tableau 2 : Comptes économiques aux prix constants de 1987
Tableau 3 : Production
Tableau 4 : Prix et inflation
Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat
Tableau 6 : Balance des paiements
Tableau 7 : Monnaie et crédit
Tableau 8 : dette publique
Tableau 9 : Tableau de bord

INTRODUCTION

L'évolution de l'activité économique au Niger est marquée, au cours de ces dernières années, par un environnement peu favorable à l'expansion économique et à l'amélioration du niveau de vie des populations. Aux difficultés liées aux conditions climatiques, se sont ajoutés d'autres facteurs qui ont eu des effets négatifs sur les performances de l'économie nigérienne (contraction de la production d'uranium en valeur, poids de la dette publique, instabilité socio-politique). Toutefois, le retour à une vie constitutionnelle normale depuis décembre 1999, la reprise des relations avec la Communauté financière internationale ont permis:

- le retour à la stabilité macro-économique confirmé par la conclusion d'un accord avec le FMI au titre de la FRPC et l'approbation en Août 2001 de la première revue du programme soutenu par la FRPC ;
- la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles dans divers domaines.

Les évolutions notables enregistrées en fin septembre 2001 laissent apparaître une tendance favorable pour la réalisation à terme des objectifs que s'est fixés le gouvernement dans le cadre du programme 2002 – 2004. Dans cette optique, les actions appropriées seront entreprises pour poursuivre une politique économique rigoureuse et une amélioration de la couverture et de la qualité des services publics de base.

En rapport avec ces objectifs, le gouvernement s'active à mettre en œuvre un certain nombre de mesures relatives aux finances publiques et à la réduction de la pauvreté. Une meilleure articulation entre l'économique et le social sera observée. Des efforts seront fournis pour renforcer les moyens des administrations centrales et locales, pour une bonne préservation de l'environnement et une amélioration des conditions de vie et des capacités de production en milieu rural en vue de rendre compétitive l'économie nigérienne. Un accent particulier sera porté à la poursuite des réformes structurelles et sectorielles.

Au niveau sous-régional, le Niger s'engage fermement à appliquer toutes les dispositions contenues dans le PACTE en vue de renforcer la convergence, de conforter la stabilité macro-économique, d'accélérer la croissance et de renforcer la solidarité. C'est ainsi qu'il a élaboré et soumis au Conseil des Ministres de l'UEMOA un programme pluriannuel de convergence 2001-2003. Ce programme a été adopté par Décision n°05/2001/CM/UEMOA du 15 mars 2001.

Le présent document 2002-2004 est une réactualisation du programme initial. Il indique l'estimation des performances économiques à fin décembre 2001, les objectifs et stratégies de convergence 2002-2004 et le programme de convergence pour l'année 2002.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER AU 31 DECEMBRE 2001

Les orientations de politique économique adoptées par le gouvernement en 2001, s'inscrivent dans la logique de la poursuite des réformes économiques et financières mises en œuvre depuis 2000 et soutenues par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance. Ces orientations visent à rétablir les conditions d'une croissance économique forte et durable et à assurer la viabilité financière.

Malgré quelques difficultés rencontrées au cours des six premiers mois de l'année (accumulation des arriérés de paiements, hausse des prix des céréales, détérioration de la balance commerciale), les tendances observées à la fin septembre (bonne pluviométrie, amélioration du niveau des recouvrements des recettes et de la maîtrise des dépenses publiques) indiquent une évolution favorable de l'économie. Cette évolution devrait en conséquence permettre la réalisation à la fin 2001 des objectifs fixés dans les différents secteurs.

1.1. Secteur réel

A la faveur de bonnes conditions pluviométriques et d'une gestion rigoureuse de l'économie, le taux de croissance réel devrait se situer à 3,7% en 2001. Le secteur primaire, occupant plus de 80% de la population, augmenterait de 2,8%. Il contribuerait pour 34,5% à la formation du PIB et à 1,3% pour la croissance de l'économie.

Le secteur secondaire connaîtrait un accroissement de 4,5% en liaison avec la dynamique de l'activité manufacturière (4,6%) et de la branche bâtiment (9,7%). Sa contribution à la formation du PIB serait de 15,5% et à 0,6% pour la croissance de l'économie,

L'activité minière qui a constitué dans les années 1980 un poids important de ce secteur ne progresserait que de 1,3%..

Le secteur tertiaire marchand, porté par l'activité commerciale (5,2%) augmenterait de 3,7%. Il constituerait 36,6% du PIB et participerait à hauteur de 1,4% à la croissance. L'administration publique connaîtrait une croissance de 1,0% en rapport avec les dépenses relatives à la lutte contre la pauvreté.

Dans l'ensemble, le secteur tertiaire contribuerait pour 50,0 % à la formation du PIB et à 1,8% pour la croissance de l'économie.

Sous l'angle de la demande, la croissance en 2001 serait stimulée par la consommation privée qui augmenterait de 4,1% et représenterait 84,1% du PIB. La forte progression des investissements de 11,5 % entre 2000 et 2001 trouverait son origine dans la mobilisation des ressources extérieures, le dynamisme de l'activité de construction des logements par les ménages et le programme spécial du Président consistant à construire des classes, des cases de santé, des puits et des mini-barrages.

En terme nominal, l'épargne intérieure brute, en raison de la forte progression de la consommation finale, se stabiliserait en valeur absolue en passant de 57,5 milliards de F CFA en 2000 à 57 milliards de F CFA en 2001. En conséquence, le taux d'épargne fléchirait en se situant à 4,8% contre 5,2% en 2000. Par contre, le taux d'investissement se renforcerait en atteignant 13,4% contre 11,7% en 2000.

En ce qui concerne l'inflation, la hausse des prix s'est poursuivie à la fin septembre atteignant 4,7%. Elle est la conséquence de l'important déficit céréalier enregistré l'année dernière comme en témoigne l'évolution du poste « produits alimentaires, boissons, Tabacs » de l'indice des prix.

1.2. Finances Publiques

L'année 2001 est marquée par l'introduction de nouvelles mesures génératrices de recettes contenues dans la loi de finances rectificative, la poursuite de l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) et le désarmement tarifaire intégral au sein de l'UEMOA. Sur la base de l'évolution favorable des recettes budgétaires et d'une forte augmentation des dépenses publiques expliquée en partie par l'affectation des ressources PPTTE pour le programme spécial du Président, le solde budgétaire de base ressortirait déficitaire de 1,2% du PIB. Ce déficit traduirait, par rapport à l'année 2000, un retrait de 0,1 % du PIB.

1.2.1. Les Recettes budgétaires totales et dons

Les recettes budgétaires devraient se situer à 170,4 milliards de F CFA, marquant ainsi une progression de 21,4% par rapport à 2000 où elles étaient de l'ordre de 140,3 milliards de F CFA. Ce qui représenterait un ratio de 14,3% par rapport au PIB. Cette performance serait liée à la fois aux recettes de la fiscalité de porte (40,3 % des recettes totales) et à celles de la fiscalité intérieure (59,7 % des recettes totales).

Grâce aux mesures relatives au renforcement des moyens de service pour lutter contre la fraude, à l'informatisation des bureaux de douane et à la limitation des exonérations, les recettes de la fiscalité de porte connaîtraient une progression de 17,4%. Cette hausse aurait dû être plus importante sans l'application du TEC dont les pertes de recettes qui y sont liées s'établiraient à 10,6 milliards de F CFA. Néanmoins, le Niger a bénéficié des transferts en provenance de l'UEMOA dans le cadre de la TPC dont le montant est estimé à 3,2 milliards à la fin du mois d'août 2001.

Les recettes de la fiscalité intérieure devraient croître de 24,3%. Le renforcement des contrôles en matière de TVA, le transfert des activités de recouvrement des impôts directs à la Direction Générale des Impôts, le paiement spontané des impôts sur le revenu, le relèvement de certains droits d'accises sur les produits de grande consommation et la lutte contre l'incivisme fiscal devraient permettre d'atteindre ce niveau d'accroissement des recettes fiscales.

S'agissant des dons, les estimations qui sont faites font ressortir un faible niveau de mobilisation de 47,4 milliards de F CFA contre 51,3 milliards de F CFA en 2000; soit une baisse de 7,6%.

Tableau n°1: Evolution des recettes totales et dons (milliards de F CFA)

	1999	2000	2001
Recettes totales	124,3	140,3	170,4
Recettes fiscales	108,3	118,2	142,2
Dont fiscalité de porte	51,4	58,5	68,7
Recettes non fiscales	16	22,1	28,2
Dons	47,4	51,3	47,4

Source : DEFR/MF/E .

Tableau n° 2: Moins – values liée au TEC et compensations liées à la TPC

En milliards CFA	1999	2000	2001
Avec Taux de 1998	22,2	23,4	16,7
Avec Taux TEC de l'année	20,0	14,7	10,6
Ecart	2,2	8,7	6,1
Montant des compensations liées à la TPC	2,9	5,3	3,2

Source : Direction Générale des Douanes/MF/E

1.2.2 Les dépenses totales et prêt nets

Les dépenses budgétaires, caractérisées par une gestion prudente, connaîtraient une augmentation de 21,6% par rapport à l'année dernière . Elles s'établiraient à 21,7% du PIB.

Les dépenses courantes représenteraient 15,9% du PIB, en augmentation de 18,5% sous l'impulsion des dépenses du matériel et de celles liées aux secteurs sociaux notamment la sécurité intérieure.

Les dépenses d'investissement augmenteraient de 41,9% en raison notamment de l'affectation de 80% des ressources à l'Initiative PPTE pour la construction de classes d'éducation primaire, de centres de santé de base, de puits pastoraux et de mini-barrages.

En outre, des allocations sont prévues pour les prises de participation de l'Etat dans la Banque africaine de développement et de commerce, les deux sociétés de patrimoine et de gestion de l'eau.

Les arriérés de paiement: s'agissant des arriérés de paiement, la priorité sera accordée à l'apurement des arriérés intérieurs prévus à hauteur de 34 milliards de FCFA. Au 30 juin 2001, 20,2 milliards ont été accumulés tandis 8 milliards ont été apurés. Des efforts seront déployés pour corriger le dérapage constaté.

Cette réduction permettrait de relancer le secteur privé, d'assainir le secteur financier et de restructurer le secteur public.

Les arriérés de paiements extérieurs feront l'objet d'accords définitifs avec certains créanciers multilatéraux auprès desquels le Niger a accumulé d'arriérés extérieurs.

Les soldes budgétaires: l'exécution des recettes et dépenses de l'Etat en 2001 se traduirait par l'aggravation de plusieurs soldes budgétaires : le déficit courant passerait de 0,06% du PIB en 2000 à 0,2% en 2001. Le solde global hors dons se situerait à -7,4% du PIB contre -6,3% un an plutôt. Cette dégradation des ratios est la conséquence des réajustements des dépenses opérées dans la loi de finances rectificative. Seul le déficit budgétaire de base en pourcentage du PIB s'améliorerait de 0,1 point par rapport à l'année dernière en se situant à 1,2% du PIB.

Tableau n°3: Evolution des dépenses totales (milliards de F CFA)

	1999	2000	2001
Dépenses courantes	162,6	147,0	165,3
Dont Dépenses de personnel	50,8	51,8	50,1
Transfert subventions	11,0	20,9	16,4
Matériel	49,7	39,9	46,9
Intérêt de la dette	19,1	21,6	27,9
Dépenses en capital	69,3	66,3	94,2
Sur financement intérieur	17,1	8,1	19,8
Sur financement extérieur	52,2	58,2	74,4

Source: DEFR/MF/E

1.3 Dette publique

L'encours de la dette publique est estimé, à fin décembre 2001 à 1320,0 milliards de F CFA dont 79% de dette extérieure et 21% de dette intérieure.

La structure de l'encours de la dette extérieure se présente comme suit : 70% de la dette due aux créanciers multilatéraux constitués pour une large part par des prêts concessionnels et 30% de la dette due aux créanciers bilatéraux dont 52,5% pour les créanciers membres du Club de Paris.

Le service prévisionnel de la dette extérieure se chiffrerait à 54,8 milliards de F CFA dont 37,4% dus aux créanciers multilatéraux et 62,6% dus aux créanciers bilatéraux.

Les arriérés de paiement, estimés au 31 décembre 2001, pourraient s'établir à 77,3 milliards de F CFA dont 87,6 % sont dûs aux créanciers bilatéraux hors OCDE. Conscient de l'importance des difficultés liées à la gestion de cette dette, le gouvernement s'est fixé comme objectifs : (i) la signature des accords bilatéraux de rééchelonnement avec les créanciers membres du Club de Paris ; (ii) la poursuite des contacts et négociations avec les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris afin d'obtenir des allègements de dette au titre de l'Initiative PPTE ; (iii) la conclusion d'accords définitifs de résolution des arriérés extérieurs accumulés vis-à-vis de certains créanciers multilatéraux ; (iv) l'obtention d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE de la part des créanciers multilatéraux qui n'ont pas encore contribué à cette initiative pour le Niger.

S'agissant de la dette intérieure, un plan de réduction des arriérés intérieurs a été adopté par le gouvernement. Ce plan définit les priorités et les modalités d'apurement des arriérés.

En termes de ratio, le taux d'endettement s'établirait à 106,4%. Il représenterait ainsi 6,4 ans d'exportations. Le service de la dette extérieure représenterait 32,2% des recettes budgétaires et 26,7% des exportations de biens et services.

1.4. Secteur extérieur

Les estimations de la balance des paiements laissent apparaître en 2001 une détérioration de la balance commerciale qui passerait de -24,0 milliards de F CFA en 2000 à -53,7 milliards de F CFA en 2001 en raison de la hausse des importations qui a été plus importante que celle des exportations.

Cette évolution défavorable des échanges commerciaux se traduirait par une détérioration du taux de couverture des importations par les exportations qui se situerait à 77,4% contre 88,6% en 2000. Cette situation pose en effet le problème fondamental de la faible compétitivité de l'économie nigérienne. L'entrée en vigueur de l'Union douanière n'a pas fondamentalement modifié la structure des échanges. Seule l'orientation des importations a connu une modification ; les Pays de la zone UEMOA sont devenus 2^e partenaire du Niger au détriment du Nigéria en matière des importations après la France alors que pour les exportations, c'est le Nigéria qui continue d'occuper la 2^e place après la France.

En dépit d'une hausse importante de la balance positive des transferts courants, la balance des transactions courantes déjà déficitaire de 80,1 milliards de F CFA en 2000 se détériorait de 26,8% en s'établissant à -101,6 milliards de F CFA en 2001. L'aggravation de ce déficit résulterait de la forte détérioration (123,8%) de la balance commerciale ; de la dégradation de 17,6% de celle des services et du creusement de 37,2% du déficit des revenus nets.

Le déficit de la balance courante représenterait 8,4% du PIB en 2001 contre 7,2% en 2000.

Hors dons, la balance courante s'établirait en 2001 à -152,4 milliards de F CFA soit 12,6% du PIB contre 9,5% en 2000.

Excédentaire de 7,0 milliards de F CFA en 2001 contre 18,2 milliards de F CFA en 2000, le solde global enregistrerait un recul de 61,5% imputable non seulement à la dégradation de la balance courante mais aussi à la diminution du solde des opérations financières qui s'établirait à 50,9 milliards de F CFA en 2001 contre 63,5 milliards de F CFA en 2000.

1.5. Situation monétaire

L'évolution des agrégats monétaires à la fin du mois de juin 2001, comparée à décembre 2000, laisse apparaître une détérioration des avoirs extérieurs nets, une hausse des crédits à l'économie et un accroissement de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets sont passés de -10,3 milliards de F CFA en décembre 2000 à -15,8 milliards de F CFA en juin 2001, soit une détérioration de 5,5 milliards de F CFA. Celle-ci provient exclusivement de la Banque Centrale qui a enregistré un repli de 11,1 milliards de F CFA, les avoirs extérieurs nets des banques ayant connu une amélioration de 5,5 milliards de Francs F CFA.

Les crédits intérieurs ont enregistré une hausse de 9,0% en s'établissant à 121,7 milliards de F CFA en juin 2001 contre 111,6 milliards de F CFA en décembre 2000. Cet accroissement est imputable essentiellement à la dégradation de 8,7 milliards de f CFA de la PNG, les crédits à l'économie étant restés quasiment stables. La PNG est ressortie, en juin 2001, à 51,6 milliards de F CFA, soit 42,4% des crédits intérieurs et 73,7% des crédits à l'économie.

La masse monétaire s'est accrue de 2,8 milliards de F CFA en se situant à 105,9 milliards de F CFA en juin 2001 contre 103,1 milliards de F CFA en décembre 2000. Cet accroissement est induit par la hausse de 8,7 milliards de F CFA des dépôts en banques alors que la circulation fiduciaire fléchissait de 6,0 milliards de F CFA.

1.6 Réformes Structurelles et Sectorielles

Le processus de réformes constitue un des éléments essentiels pour la réalisation d'objectifs macro-économiques et la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger. C'est ainsi qu'en matière de privatisation, les autorités se sont engagées à relancer le processus de désengagement de l'Etat de 4 principales sociétés d'Etat : Nigelec (électricité), SNE (eau) Sonitel (téléphone) et Sonidep (importation et stockage de produits pétroliers).

La réforme de la taxation des produits pétroliers par la mise en place d'un mécanisme flexible, transparent et automatique de fixation des prix et du projet de directive de l'UEMOA sur ce sujet vise à assurer la réalisation de l'objectif d'accroissement de recettes. Le programme de réformes structurelles prévoit également pour l'année 2001

l'amélioration de la gestion des dépenses publiques de manière à assurer un suivi et une évaluation adéquats du budget.

1.7. Critères de Convergence en 2001

En raison des facteurs exogènes défavorables (déficit de la campagne agricole 2000, informalisation de l'économie) et des dépenses supplémentaires engagées par le gouvernement et relatives à la lutte contre la pauvreté, le profil de certains indicateurs ressortirait en déca des objectifs fixés dans le programme 2001-2003. Ainsi :

- Au niveau des indicateurs de premier rang:

Le solde budgétaire de base sur PIB s'établirait à 1,2% contre -1,0% initialement prévu.

Le taux d'endettement se situerait à 110,3% contre 90,3 % initialement prévu dans le programme 2001-2003. Ce taux ne tient pas compte des allègements prévus dans le cadre de l'Initiative PPTE.

En accord avec les objectifs communautaires, le Niger s'est engagé à réaliser un taux d'inflation annuel moyen inférieur à 3%. Malgré une campagne agricole déficitaire en 2000 qui a entraîné une hausse importante des prix, au cours du premier semestre 2001, à la lumière de la bonne campagne agricole 2001, il est à espérer que cet objectif sera atteint.

S'agissant des arriérés de paiements, le Niger s'engage à ne plus accumuler d'arriérés et à apurer 34 milliards de F CFA d'arriérés de paiements intérieurs.

- Concernant les critères de second rang:

En dehors du critère relatif au déficit extérieur courant sur PIB, tous les critères affichent une certaine stabilité ou amélioration par rapport aux objectifs contenus dans le programme 2001-2003.

II. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2002 - 2004

L'évolution de l'économie nigérienne a été caractérisée par une faible croissance au cours des dix dernières années avec un taux de croissance réel annuel moyen d'environ 1,7%. Cet accroissement peu satisfaisant et inférieur au rythme de progression démographique (3,3%), n'a pas permis d'améliorer le revenu réel par habitant. Il s'en est suivi une montée du chômage, combinée avec la dégradation des soins de santé primaire et à la faiblesse des taux de scolarisation a entraîné un accroissement de la pauvreté. Face à cette situation, le gouvernement nigérien s'est engagé, pour les trois années à venir, à mettre en œuvre des politiques cohérentes avec les objectifs décrits dans le DSRP. L'accent sera également mis sur la bonne gouvernance et l'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

2.1 Le cadre macro-économique à moyen terme

Les principaux objectifs macro-économiques retenus pour la période 2002 – 2004 sont les suivants : (i) porter le taux de croissance du PIB réel de 4,1% en 2002 à 4,6% en 2004 ; cette croissance résulterait de l'accroissement de la productivité du secteur rural et de la relance des investissements ; (ii) maintenir le taux d'inflation annuel moyen à un niveau inférieur à 30% en favorisant la compétitivité et l'approvisionnement régulier en produits de consommation courante ainsi que par l'adoption d'une politique monétaire prudente ; (iii) améliorer les soldes budgétaires de base et courant et assurer une meilleure qualité des dépenses publiques par l'amélioration progressive du recouvrement des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses publiques. Cette amélioration devrait assurer une meilleure viabilité budgétaire à long terme en permettant la couverture financière des dépenses courantes par les recettes et en dégagant des ressources internes; (iv) résorber progressivement le déficit extérieur hors dons ; (v) réduire le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB ; (vi) ne plus accumuler des arriérés de paiement ; (vii) garantir la sécurité alimentaire à travers la lutte contre la dégradation des ressources naturelles et leur gestion rationnelle, la mobilisation des ressources en eau, la diversification et l'amélioration de la compétitivité des filières agro-pastorales et la prévention des crises alimentaires ; (viii) assurer un développement humain durable par le développement des services sociaux de base : santé, éducation, eau potable ; (ix) restaurer la crédibilité de l'Etat par la promotion de la bonne gouvernance et la modernisation de l'administration.

Des dispositions seront prises pour intensifier les efforts de recouvrement de recettes et de limitation des pertes fiscales induites par l'application du TEC et par la fraude.

2.2 Les objectifs centraux

Les objectifs fixés en matière de critères de convergence s'appuient sur une situation économique et financière peu favorable (production agricole déficitaire, mise en application du TEC, informalisation de l'économie).

Cette situation avait ainsi engendré des déséquilibres importants notamment au niveau des finances publiques. C'est pourquoi, au cours de la période 2002 – 2004, le Niger compte poursuivre les efforts d'accroissement des recettes budgétaires et le resserrement dans la programmation des dépenses publiques.

Au niveau des critères de premier rang, le ratio solde budgétaire de base sur PIB s'établirait à 0,3% en 2002 et à 3,5% en 2004. Le taux d'inflation annuel moyen devrait être contenu dans la limite de 3%.

L'encours de la dette et les arriérés de paiement seront progressivement réduits. La réduction du ratio encours de la dette sera plus sensible avec un allègement substantiel de l'encours de la dette prévue dans le cadre de l'initiative PPTE.

Pour ce qui est des critères de second rang, seul le critère relatif à la masse salariale serait respecté en 2002. Les autres critères, même s'ils ne seraient pas respectés à l'échéance 2002, connaîtraient des évolutions favorables au cours de la période 2002 – 2004.

2.3 Les recettes budgétaires

Au cours de la période 2002 – 2004, le gouvernement du Niger compte mettre en œuvre une politique budgétaire visant à assainir les bases financières de l'Etat en renforçant la mobilisation des ressources internes. Pour y parvenir et en plus des mesures déjà prises (catégorisation des produits adoptés par l'UEMOA, abattement de 100% pour les produits industriels originaires des autres pays de l'UEMOA et agréés à la TPC, augmentation du taux de la TVA de 17% à 19%), le gouvernement entend poursuivre ou prendre les mesures suivantes :

- réforme de la taxation des produits pétroliers ;
- renforcement du contrôle en matière de TVA ;
- maîtrise et réduction des exonérations relatives aux marchés publics sur financement extérieur ;
- élargissement et maîtrise de l'assiette fiscale par une meilleure identification et une meilleure gestion des foyers fiscaux ;
- mise en application des stratégies pour une meilleure fiscalisation du secteur informel ;
- amélioration du recouvrement des recettes par le renforcement de l'administration fiscale à travers la mise à sa disposition des moyens humains et matériels adéquats.

Ces mesures qui interviennent dans un contexte de désarmement tarifaire intégral entre les Etats membres de l'UEMOA et de l'application du TEC, devraient permettre de porter le niveau de recouvrement de 15,3% du PIB en 2002 à 16,9% en 2004. Les

recettes fiscales devraient enregistrer en moyenne une hausse de 13,5% sur la période 2002 - 2004.

Les dons connaîtraient une augmentation moyenne de 9,6% sur la même période.

Globalement, les recettes totales et dons enregistreraient une progression moyenne de 12,6% sur la période 2002 – 2004 .

Tableau n°4: Evolution des Recettes totales et dons

	2001	2002	2003	2004
Recettes totales et dons	217,8	249,4	287,4	316,5
Recettes totales hors dons	170,4	195,9	226,2	252,2
Recettes courantes	170,4	195,9	226,2	252,2
Recettes fiscales	142,2	163,3	188,5	209,5
Recettes non fiscales	28,2	36,2	37,7	42,7
Dons	47,4	53,5	61,2	64,3

Source : DEFR/MF/E

2.4 Les dépenses totales et prêts nets

S'agissant des dépenses publiques, l'objectif essentiel est la recherche d'une meilleure maîtrise des dépenses courantes de manière à les rendre compatibles avec les ressources budgétaires disponibles. Dans ce cadre, les mesures ci-après seront poursuivies ou mises en œuvre :

- le respect des procédures budgétaires et comptables ;
- la maîtrise et la restructuration des dépenses ;
- l'amélioration de la gestion de la dette publique ;
- la résorption des arriérés intérieurs et extérieurs ;
- la non accumulation de nouveaux arriérés à travers le respect strict de l'orthodoxie financière ;
- la poursuite de la réhabilitation et de la modernisation de la gestion des finances publiques ;
- la poursuite de la rationalisation des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des services de l'Etat ;
- la poursuite des actions de maîtrise de la masse salariale, notamment par une meilleure utilisation du fichier intégré de la Fonction publique et de la solde.

Ces mesures devraient se traduire par une croissance moyenne annuelle des dépenses courantes de l'ordre de 5,1%. Par rapport au PIB, les dépenses courantes se situeraient à 13,3% en 2002, 12,9% en 2003 et 11,6% en 2004. Cette évolution des dépenses

reflétant les dépenses à consentir pour privilégier les secteurs sociaux conformément aux objectifs de l'Initiative PPTE. Les dépenses en capital observeraient un rythme de croissance annuel moyen de 11,2%.

Tableau n° 5: Dépenses totales et prêts nets (milliards CFA)

	2001	2002	2003	2004
Dépenses totales et prêts nets	259,4	275,7	299,4	304,3
Dépenses totales	259,4	275,7	299,4	304,3
Dépenses courantes dont:	165,3	170,0	177,6	173,5
Salaires et traitements	50,1	50,3	51,3	52,8
intérêts dette	27,9	30,0	29,3	17,9
Dépenses en capital	94,1	105,7	121,8	130,8
Financement intérieur	19,8	21,9	24,5	27,0
Financement extérieur	67,1	76,4	87,4	93,1
Ressources PPTE	7,2	7,4	9,9	10,7
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : DEFR/MF/E

2.5 L'endettement public

Au 31 décembre 2002, le taux d'endettement devrait se situer à 97,8 % pour une norme communautaire fixée à 70,0 % maximum.

Ce taux devrait néanmoins se réduire progressivement pour atteindre 84,3 % en 2004. En raison d'une politique budgétaire prudente et du bénéfice des différents mécanismes d'allègement de la dette, l'éligibilité du Niger à l'Initiative PPTE en décembre 2000 devrait permettre une réduction de 53 % du stock de la dette extérieure.

La faible performance des exportations et celle des recettes budgétaires pourraient élever les ratios service de la dette sur exportations et intérêts de la dette sur recettes budgétaires à des niveaux respectifs de 26,7 % et 32,2 %.

Toutefois, l'allègement de la dette qui résultera de la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE devrait procurer des ressources supplémentaires au Niger qui viendront en appui de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ces ressources bénéficieraient surtout aux secteurs sociaux et aux infrastructures de base (8,8 milliards en 2001; 10,2 milliards en 2002; 14,1 milliards en 2003; 15,8 milliards en 2004 et 16,2 milliards en 2005).

2.6 La politique du commerce extérieur

L'uranium reste encore le principal produit d'exportation du Niger. Les perspectives d'accroissement des exportations de ce produit sont limitées avec la baisse progressive du cours au niveau mondial. Cela a eu une incidence négative sur l'évolution des

exportations totales, l'augmentation du PIB et la contribution aux ressources budgétaires. Le Gouvernement entend inverser cette tendance à travers la promotion des filières agro-pastorales pour lesquelles le Niger dispose d'avantages comparatifs. En effet, depuis l'application du TEC, il a été constaté que le Niger a augmenté ses importations en provenance des pays de l'UEMOA alors que ses exportations stagnent, voire diminuent.

A ces objectifs, il faut ajouter la mise en œuvre d'une politique efficace de désenclavement.

Tableau n°6: Evolution de quelques postes de la balance des paiements

	2001	2002	2003	2004
Balance commerciale	-53,7	-57,5	-73,8	
Exportation Fob	205,0	199,3	211,1	
Importation Fob	258,7	256,8	284,9	
Balance courante	-1001,6	-95,0	-109,2	
Balance courante hors dons	-159,9	-164,1	-187,3	
Balance des opérations financières	-23,6	-42,5	-13,3	
Balance globale	7,0	-107,5	-122,5	

Source: BCEAO, FMI

2.7 La politique monétaire et du crédit

Les autorités monétaires continueront à mettre en œuvre une politique monétaire prudente compatible avec les objectifs de relance des activités économiques, de stabilité des prix et de réalisation d'excédents de la balance des paiements arrêtés par le Conseil des Ministres de l'Union. Afin de se conformer à l'objectif communautaire visant l'élimination du financement monétaire des déficits budgétaires par la BCEAO à la fin décembre 2002, les autorités étudient actuellement la possibilité d'un recours au marché financier régional de l'UEMOA pour subvenir aux besoins de financement intérieur. Pour remédier à la faiblesse du système financier identifié par la Banque mondiale et le gouvernement, un programme de réformes est en chantier. Il couvrira six axes : amélioration de l'environnement bancaire, renforcement des capacités de gestion du système bancaire commercial, restructuration de quatre sociétés d'assurance, promotion des institutions de la micro-finance et de l'intermédiation financière décentralisée, réforme du système de sécurité sociale et introduction de nouveaux produits financiers.

2.8 Critères de Convergence

L'impact des mesures de politique économique et financière qui sont envisagées est reflétée par l'évolution des critères de convergence dans le tableau ci-après :

Critères de Convergence 2002 - 2004

	2002	2003	2004	Norme
	Critères de premier rang			(horizon 2002)
Solde budgétaire de base/PIB nominal	0,3	1,7	3,5	> ou = 0,0%
Taux d'inflation annuel moyen	3,0	3,0	3,0	Maxi 3,0%
Encours dette publique/PIB nominal	85,9	75,2	69,6	< ou = 70,0%
Arriérés de paiements intérieurs	-29,2	-35,1	0,0	Accumulation=0
Arriérés de paiements extérieurs	0,0	0,0	0,0	Accumulation=0
	Critères de second rang			
Masse salariale/recettes fiscales	30,8	27,2	25,2	Maxi 35,0 %
Invest.pub./ress. Int/recettes fiscales	17,9	18,2	18,0	> ou = 20,0 %
Déficit extérieur courant HD/PIB	12,0	12,4		< ou = 5,0 %
Taux de pression fiscale	12,8	13,7	14,1	> ou = 17,0 %

9 Les politiques structurelles et sectorielles

Au cours de la période 2002 – 2004 le gouvernement entend poursuivre les politiques structurelles et sectorielles appropriées afin de créer les conditions d'une croissance économique forte et durable.

2.9.1 Réformes Structurelles

Gestion des ressources publiques : la politique de réforme de la gestion des ressources publiques en vue de réduire la pauvreté et de permettre un accès équitable à des services publics de qualité s'appuiera sur: (i) le suivi et l'évaluation appropriés à travers la mise en application en 2003 d'une nouvelle nomenclature budgétaire et un nouveau plan comptable conforme aux standards internationaux; (ii) la mise en place d'un système d'information financière grâce auquel les données sur l'exécution du budget seront disponibles en temps réel; (iii) la responsabilisation des communautés de base dans la promotion d'un développement local en vue d'améliorer des capacités locales sur le plan des ressources financières, humains et matérielles.

Poursuite du programme de privatisation des entreprises publiques : le programme s'inscrit dans une optique de développement économique à moyen et long terme des industries et services compétitifs.

Il a pour objectifs de: (i) accroître la participation du secteur privé dans le financement des activités économique; (ii) augmenter les ressources budgétaires de l'Etat; (iii)

augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises; (iii) réduire les coûts des facteurs de production; (iv) assurer la fourniture régulière des services d'infrastructure et assurer le bien être de la population.

Dans le cadre de ce programme de réforme, douze (12) entreprises ont été retenues pour la privatisation. Depuis son lancement, quatre (4) sociétés sont d'ores et déjà passées aux mains des privées.

Réforme des taxations des produits pétroliers : elle vise à assurer la réalisation des objectifs de recettes. Pour ce faire, le gouvernement a élaboré un mécanisme transparent, automatique et flexible de fixation des prix des produits pétroliers. Seul le pétrole lampant fera l'objet de subventions pour des raisons sociales et de protection de l'environnement.

Réforme du secteur financier : cette réforme vise à assainir le secteur afin qu'il participe au financement des activités productrices de richesses. Dans ce cadre, les Autorités Nigériennes envisagent avec l'appui de la Banque Mondiale de mettre en place un programme de réforme sous-tendu par plusieurs actions et mesures (amélioration de l'environnement, restructuration du secteur bancaire, développement du secteur des assurances, développement de l'intermédiation financière de proximité, réforme du système de protection sociale).

2.9.2 Réformes sectorielles

Le Secteur rural : de par son effet d'entraînement sur l'industrie, le commerce et l'emploi, le secteur rural se révèle comme un important vecteur de croissance et de lutte contre la pauvreté à travers le rôle qu'il joue dans la sécurité alimentaire.

A ce titre, le développement de ce secteur sera orienté davantage vers la satisfaction des besoins alimentaires des populations, la promotion des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus, la généralisation des systèmes de financements décentralisés et des banques céréalières, l'amélioration des techniques culturales, une meilleure organisation du monde rural en phase avec la décentralisation et l'augmentation de la production agro-pastorale.

Pour ce faire, il sera mis en œuvre les stratégies et actions suivantes: la maîtrise des eaux souterraines et de surface, le développement des cultures irriguées, la promotion des exportations des produits agro-pastoraux, la promotion de systèmes financiers décentralisés pour le financement des activités rurales. La protection de l'environnement, la lutte contre la désertification et la gestion rationnelle des ressources naturelles devraient accompagner ces actions.

Le secteur des transports et des infrastructures : afin de renforcer sa compétitivité, le Niger poursuivra ses efforts visant à accroître l'efficacité globale de son système de transport en terme de coût, de délais, de régularité et de sécurité.

Pour ce faire, l'Etat a mis fin à ses activités d'entretien du réseau routier en régie en faveur des privés, il a aussi mis fin aux monopoles de droit et de fait dans les transports.

Le gouvernement poursuivra en outre, avec l'assistance de la Banque mondiale, l'exécution du programme de construction et de remise en état des infrastructures de transport.

La promotion du secteur privé : l'objectif du gouvernement est de développer l'ensemble des activités économique du secteur privé, en particulier les activités de production et de transformation de biens et services en vue de lui faire jouer un rôle déterminant dans la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, il a été réalisé les actions suivantes : (i) adoption en mars 1997 d'un décret portant approbation de la déclaration de politique nationale de promotion du secteur privé ; (ii) révision du code du travail dans le sens de la flexibilité des salaires, d'embauche et de licenciement ; (iii) harmonisation et modernisation du droit des affaires dans le cadre de l'OHADA ; (iv) création d'un environnement institutionnel et juridique incitatif ; (v) promotion et développement des opportunités offertes par l'intégration régionale.

Les Secteurs sociaux: au cours de la période 2002 – 2004, le gouvernement poursuivra sa politique de réduction de la pauvreté en privilégiant notamment les secteurs sociaux à savoir l'éducation et la santé. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la femme et aux actions de sensibilisation et d'information des populations:

- **les stratégies de développement du secteur éducatif** exigent la mise en œuvre des mesures relatives à la formation et au recrutement des enseignants. Le secteur privé sera encouragé dans l'offre des services de l'éducation. Aussi, la réduction du taux de redoublement reste une préoccupation majeure et le renforcement de la responsabilité des communautés locales dans la gestion de l'école sera mis en œuvre à titre expérimental sur le budget 2002.

- **au niveau du secteur de la santé**, les stratégies visent prioritairement la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, les actions d'information et de sensibilisation des populations, le renforcement de l'hygiène du milieu, l'accroissement du taux de couverture vaccinale, la réorientation des investissements seront privilégiées. Les grands axes de réformes sont : la poursuite de la décentralisation du système de santé, l'accroissement de la disponibilité des ressources matérielles et la rationalisation de leur gestion, l'extension de la couverture sanitaire, l'implication de la société civile et du secteur privé, l'amélioration de la qualité des soins, la lutte contre les maladies et l'approvisionnement en médicaments essentiels et génériques et en médicaments traditionnels améliorés.

- **s'agissant du genre et développement**, il sera mis en place d'équipements adéquats permettant d'alléger les travaux domestiques des femmes surtout en milieu rural et le renforcement de leurs capacités organisationnelles et entrepreneuriales. Dans le cadre de suivi évaluation des réformes, il sera mis à jour des connaissances sur la pauvreté à travers un système de relevés administratifs réguliers, les enquêtes nationales et légères auprès des ménages. Un accent particulier sera mis sur la production et la diffusion des informations sur l'état de la pauvreté.

III. PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'AN 2002

Pour l'année 2002, la synthèse des objectifs chiffrés se présente dans le tableau ci-dessous. Cependant, ces objectifs demeurent tributaires des facteurs exogènes, notamment des conditions pluviométriques qui peuvent affecter les performances économiques.

	2001	2002
	Critères de premier rang	
Solde budgétaire de base/PIB nominal	-1,2	0,3
Taux d'inflation annuel moyen	3,0	3,0
Encours dette publique/PIB nominal	97,4	85,9
Arriérés de paiements intérieurs	-34,0	-29,2
Arriérés de paiements extérieurs	0,0	0,0
	Critères de second rang	
Masse salariale/Recettes fiscales	35,2	30,8
Invest. Pub. ress.internes/recettes fisc	19,0	17,9
Déficit extérieur courant hors don/PIB	13,2	12,0
Taux de pression fiscale	11,9	12,8
	Recettes totales et dons	
Recettes totales et dons	217,8	249,4
Recettes totales hors dons	170,4	195,9
Recettes courants	170,4	195,9
Recettes fiscales	142,2	163,3
Recettes non fiscales	28,2	32,6
Dons	47,4	53,5
	Dépenses totales et prêts nets	
Dépenses totales et prêts nets	259,4	275,7
Dépenses totales	259,4	275,7
Dépenses courants	165,3	170,0
Salaires et traitement	50,1	50,3
Dépenses en capital	94,1	105,7
Sur financement interne	27,0	29,3
Prêts nets	0,0	0,0
	Balance des paiements	
Balance commerciale	-53,7	-57,5
Balance courante extérieur	-101,6	-95,0
Balance courante hors dons	-159,9	-164,1
Solde global	7,0	-107,5
	Produit Intérieur Brut	
PIB nominal	1193,2	1280,4
PIB réel (base ...)	867,9	903,0
Taux de croissance du PIB réel	3,7	4,1

CONCLUSION

La politique de développement engagée par le Niger est axée sur la réduction de la pauvreté exige au préalable l'existence d'un cadre macro-économique viable. Ce cadre repose sur une croissance économique forte et durable. Il suppose également la résorption des déficits interne et externe, la maîtrise de l'inflation et la poursuite des réformes structurelles et sectorielles.

Ces éléments devraient constituer des atouts importants pour la réalisation des objectifs du programme 2002 - 2004 fixés dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de convergence et dont l'objectif est de parvenir au respect, à l'horizon 2002, des critères de convergence. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de:

- améliorer davantage la mobilisation des ressources budgétaires et la rationalisation des dépenses publiques;
- améliorer les capacités institutionnelles, humaines et techniques de gestion de l'économie;
- trouver une solution définitive aux problèmes des arriérés de paiements;
- poursuivre et entretenir des relations harmonieuses avec les Institutions de Breton Woods.

Ces mesures devraient favoriser le respect de certains critères de convergence au 31 décembre 2002 notamment le critère clé, à savoir le solde budgétaire de base rapporté au PIB.

La réalisation des objectifs fixés du programme 2002-2004, largement tributaires des aléas climatiques, de l'environnement international et de la bonne gouvernance, nécessitera des efforts internes soutenus et l'appui de la communauté Internationale.